



Grenoble Escalade
Montagne Ski Alpinisme
www.gemsa.fr

ÉCOLE "ESCALADE SPORTIVE"

FICHE TECHNIQUE 2018

Module "Techniques et Sécurité en Falaise"

1 OBJET DU MODULE

Vous possédez déjà un bon niveau technique et vous voulez faire face à toutes les situations et savoir quoi faire pour gérer les imprévus.

Vous visez l'autonomie en grandes voies, et les méthodes pour remédier à la perte de votre matériel, de la corde trop courte, du rabout de corde, réchappe, du passage de nœud à l'assurage ou en rappel, des aides au second, mouflages divers, mini et grand balancier...

La connaissance des nœuds de base grandes voies doit être acquis précédemment, prendre contact avec nos initiateurs bénévoles.

2 SEANCES/LIEU /ÉQUIPEMENT

Les séances se déroulent sur site "falaise école".

L'objectif en fin de module est d'avoir acquis les différentes méthodes d'aide au second (ou du premier). Vous pourrez ensuite pratiquer ces méthodes pour ne pas les oublier.

Stage de 2 jours consécutifs dans le Vercors du Samedi 17 au Dimanche 18 mars 2018

Matériel individuel à apporter :

- Casque.
- Baudrier.
- Chaussons d'escalade.
- Matériel d'assurage, dégaines, mousquetons, sangles.
- Matériel de secours, autobloquants cordelette ou mécanique
- Corde.

3 INSCRIPTIONS/TARIF

Inscriptions et renseignements :

escalade-sportive@gemsa.fr avant le 17 février 2018, pour les retardataires écrire l'@ courriel ci-dessus.

Il faut être adhérent GEMSA et avoir souscrit une assurance.

Contribution :

70 € le stage de 2 jours à payer à l'inscription par 2 chèques dont l'un de 20 € d'arrhes.

Il est possible de payer par virement, demandez le RIB.

Indiquer au dos du chèque (ou sur le virement) la référence du stage « EDV09 ».

Les chèques sont à libeller à l'ordre de GEMSA.

Les arrhes, par définition, sont non-remboursables. Elles sont encaissables dès le versement. Reste le solde à payer.

En cas de désistement :

Jusqu'à la date limite d'inscription figurant sur la fiche technique, le solde fera l'objet d'un avoir sur fourniture d'un certificat médical.

Après la date limite d'inscription, le solde n'est pas remboursable. Si un remplaçant effectue l'intégralité du stage, le solde fera l'objet d'un avoir.

Le solde est encaissable une semaine avant la date de début du stage.

Transport/hébergement :

- En voiture individuelle. (Tarif 0.30 €/Km) répartition entre les participants.
- Hébergement gîte ou camping, ½ pension en sus.

Effectif :

- Le nombre de places est limité pour un module efficace.
- Le minimum étant de 6 et le maximum de 8 personnes.
- Inscrivez-vous au plus tôt.